



*Civrieux d'Azergues, le 26 avril 2013*

## **DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 25 AVRIL 2013**

### **I. Cadre juridique**

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme a été soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 25 avril 2013. L'avis de convocation a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires du 3 avril 2013. Le présent document est mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la société.

### **II. Nombre de titres et part du capital détenus par la société**

Au 28 février 2013, le capital de l'émetteur était composé de 10 383 307 actions.  
A cette date, la société détenait 210 953 actions propres, soit 2,03 % du capital.

### **III. Répartition par objectif des titres détenus par la société**

Au 28 février 2013, les 210 953 actions propres détenues par la société étaient réparties comme suit par objectif :

- contrat de liquidité : 10 953
- couverture de plans d'options d'achat d'actions ou attribution gratuite d'actions : 200 000

### **IV. Objectif du nouveau programme de rachat :**

L'objectif de ce programme est d'assurer la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,

### **V. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital**

**- Part maximale du capital de la société susceptible d'être rachetée – Caractéristiques des titres de capital**

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 25 avril 2013, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, d'autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au profit du directeur général, à faire acheter par la société ses propres actions dans la limite d'un nombre d'actions représentant 0.5 % du capital social à la date de la réalisation de ces achats.

La présente autorisation se substitue à celle accordée par la huitième résolution de l'Assemblée Générale du 26 avril 2012.

**- Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés**

Le prix maximum d'achat par action est fixé à 25 euros, hors frais d'acquisition. Ce prix maximum d'achat pourra toutefois être ajusté en cas de modifications du nominal de l'action, d'augmentations de capital par incorporation de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de ces opérations sur la valeur de l'action.

Le montant global affecté à ce programme de rachat d'actions ne pourra être supérieur à 1 298 K€. En cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement de titres, le montant maximum ci-dessus sera ajusté en conséquence.

**- Modalités des rachats**

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés à tout moment, y compris en période d'offre publique, par tous moyens autorisés conformément à la réglementation applicable et aux modalités définies par l'Autorité des Marchés Financiers, notamment en vue d'assurer la liquidité de l'action Toupargel Groupe par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI.

Les rachats d'actions seront financés par les ressources propres de la société ou par voie d'endettement à court et moyen terme pour les besoins excédentaires.

**VI. Durée du programme de rachat**

Le programme a une durée maximale de 18 mois à compter de l'approbation de la résolution présentée à l'assemblée générale du 25 avril 2013.

Le présent programme entrera en vigueur le 26 avril 2013, remplacera et annulera toute autorisation antérieure.

**VII. Bilan du précédent programme – Tableau de déclaration synthétique**

Le précédent programme de rachat d'actions est entré en vigueur le 27 avril 2012. Il prend fin le 25 avril 2013 lors de l'entrée en vigueur du présent programme.

Au 28 février 2013, la société détient 210 953 actions propres, représentant 2,03% du capital, pour une valeur comptable de 1 027 341,10 euros, acquises au titre de l'objectif d'animation du titre.

Un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, conclu avec Oddo, est en vigueur depuis le 1 décembre 2006. À l'ouverture du compte, Toupargel Groupe SA a apporté au crédit du compte de liquidité la somme de 100 000 euros.

En date des 28 janvier 2008 et 17 janvier 2012, la somme supplémentaire de 30 000 euros a été apportée au crédit du compte de liquidité portant le total des versements à 160 000 euros. En date du 25 mai 2012, la somme supplémentaire de 20 000 euros a été apportée au crédit du compte de liquidité portant le total des versements à 180 000 euros.

Tous les achats et ventes de titres mentionnés dans la table de flux bruts cumulés ci-dessous ont été réalisés dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Oddo.

Les tableaux ci-dessous détaillent les opérations réalisées au titre du précédent programme de rachat.

**TABLEAU DE DECLARATION SYNTHETIQUE**  
**Situation au 28 février 2013 (après Bourse)**

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte	2,03 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille : - dont, contrat de liquidité - dont, couverture de plans d'options d'achat d'actions ou attribution gratuite d'actions	10 953 200 000
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	1 027 341,10 €
Valeur de marché du portefeuille (en euros) (sur la base du cours de clôture du 28 février 2013 soit 4,87 €)	1 027 341,10 €

**Bilan de l'exécution du programme entre le 26 avril 2012 et le 31 décembre 2012**

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 28 février 2013	
	Achats	Ventes	à l'achat	à la vente
Nombre de titres	17 849	16 775	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction	6,30 €	6,36 €		
Montants	108 422,74 €	100 360,78 €		

***Toupargel, le spécialiste de la vente à distance et de la livraison à domicile  
de produits surgelés aux particuliers***  
*Nyse Euronext Paris compartiment C*  
*CAC® All-Share, Gaia Index*

*Isin FR 0000039240 – Bloomberg : TOU – Reuters : TPGEL.PA*

*Communication financière : [infofinanciere@toupargel.fr](mailto:infofinanciere@toupargel.fr)  
Relations presse : [laure.thalamy@toupargel.fr](mailto:laure.thalamy@toupargel.fr)  
Relations analystes et actionnaires : [cyril.tezenas@toupargel.fr](mailto:cyril.tezenas@toupargel.fr)  
Tél : +33 (0)4.72.54.10.00  
[www.toupargelgroupe.fr](http://www.toupargelgroupe.fr)*

